AFFICHAGE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SARRAZAC (Dordogne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SARRAZAC, sous la présidence de Monsieur Jérôme BLONDY, Maire.
Membres en exercice : 11 Membres présents : 9
Date de la convocation du Conseil municipal : 07/10/2026
Présents : MM. BLONDY Jérôme, PIMONT Frédéric, CHAPEYROUX Laurence, IMBEAU Hervé, BAUDRIBOS Éric, CHAMINADE Sabine, PETIT Sandrine, BOUCHARDIE Damien, LIDOUREN Audrey.
Absents excusés : M. DEVISSCHER Cédric, Mme GENELLE Audrey
Mme Sandrine PETIT a été désignée comme secrétaire de séance.

1- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif et non collectif – Délibération n°20260053

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2025, les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) des Services Publics d'Assainissement collectif et non-collectif.
Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette présentation.

2- Pacte de gouvernance – Délibération n°20260054

Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant le projet de Pacte de gouvernance élaboré par la CCILAP et validé par le Conseil communautaire en date du 3 septembre 2026
Après avoir pris connaissance du projet de Pacte de gouvernance élaboré par la CC ILAP et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le document transmis

3- Modification des statuts de la communauté de communes – Délibération n°20260055

Par délibération en date du 3 septembre 2026, le Conseil communautaire Isle-Loue-Auvézère en Périgord a décidé de modifier ses statuts comme suit :
- *suppression de la compétence « Maison de santé »*
- *basculement de la compétence « Enfance jeunesse » dans l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale »*
- *basculement du détail de la compétence « développement culturel/mémoriel/sportif » dans l'intérêt communautaire*

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la modification proposée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications des statuts de la Communauté de communes.

4- Décision modificative n°1 – Délibération n°20260056

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget primitif 2026 sont insuffisants, et qu'il est donc nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	**0.00 €**	**300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	300.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ces modifications.

5- Questions diverses

- **Présentation de l'étude de faisabilité concernant l'adaptation du bâtiment de l'école aux vagues de chaleur :** Monsieur le Maire l'étude réalisée par l'ATD 24 concernant les améliorations à apporter sur le bâtiment de l'école pour l'adapter aux conditions climatiques.
- **Villes et villages fleuris :** compte rendu de visite
- **Blason communal :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents modèles de blason réalisé par M. JF Binon.
- **Création d'un groupe de travail pour la décoration du bourg pour Noël**
- **Réunion publique : jeudi 12 novembre à 18h30**